



**Syndicat CGT du personnel
Du Conseil Départemental de Loir et Cher
34 avenue Maunoury
41000 Blois**

Monsieur le directeur général des services
Conseil départemental Loir et Cher
Hôtel du Département
41020 Blois Cedex

Objet : Alerte concernant le service comptabilité

Monsieur Bonvillain,

Suite à notre courrier qui vous a été adressé pour une demande de pérennisation d'un poste au service comptabilité de la direction ressource et innovation des solidarités, vous nous avez orienté vers le directeur général adjoint des solidarités pour en échanger. La réunion qui s'est tenue le 8 février 2024 s'est déroulée en présence du directeur de la DGAS, de la directrice de la DRIS, de la responsable du service comptabilité.

Des constats partagés ont émergé entre le DGA des solidarités et le syndicat CGT. Le nombre d'agents actuel ne permet pas au service d'effectuer les missions de facturations des aides sociales ainsi que des missions non faites à ce jour (Enregistrement des factures dans la GED, Ressources ASG PH, factures de magasins non contrôlées, évaluation des pratiques professionnelles). Le recrutement d'un renfort du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 en était une reconnaissance.

La perte de 2 postes entre 2018 et 2023 devait être compensée par une mise à disposition d'outils numériques générant des gains de temps substantiels et une amélioration des processus des paiements. Ce qui ne s'est pas réalisé, car les outils métiers utilisés ne le permettent pas et les processus des aides, qui conduisent à leur paiement, doivent être revus dans l'intégralité du processus (Demande d'aide jusqu'au paiement). Les outils numériques ne sont pas un gain de temps mais une manière différente de travailler (versus papier).

Nous alertons le DGAS sur la démotivation, le « ras le bol » d'un bon nombre d'agents, conséquences de conditions de travail dégradées.

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



Le DGAS a proposé la mise à disposition de 0.5 ETP du pôle ressource coordination (PRC) de la DGAS ainsi que le recrutement d'un renfort soit 1.5 ETP jusqu'à la fin de l'année 2024 et de réévaluer la situation à ce moment-là sur les besoins réels en évoquant l'arrivée du SI APA (nouveau logiciel pour le traitement de l'APA en 2025).

Or, nous savons que l'utilisation de ce nouveau logiciel va nécessiter un temps de formation pour les agents. Ceci aura des conséquences négatives sur l'organisation du service. La suppression du poste de renfort fin 2024 va de nouveau mettre le service dans la situation de difficulté présente.

Le DGAS a demandé que la DRIS et les directions métiers de la DGAS se coordonnent pour faciliter les paiements et améliorer les processus pour simplifier, gagner du temps à la comptabilité et adapter nos outils à ces nouvelles pratiques.

Aux solutions proposées par le DGAS, le syndicat considère que les besoins ne sont pas en réalité un poste mais plus vraisemblablement deux, car des missions sont non faites. La mise à disposition d'un demi-poste du PRC demande une coordination continue et met en difficulté les agents concernés qui seront sur 2 postes et demande une adaptabilité importante de leur part. Cela ne facilitera pas le travail du service comptabilité.

Le recrutement d'un agent de renfort jusqu'à la fin de l'année n'est pas effectif au moment où nous écrivons et il faut tenir compte du temps de formation nécessaire soit une arrivée pour le mois de mai au mieux ... soit en réalité un renfort réel de 7 mois, de plus la mise à disposition d'un 0.5 ETP s'est transformée en 0.4 ETP.

Quel est l'intérêt pour la collectivité ? Une équipe stable, formée et avec un nombre suffisant d'agents est davantage efficiente. Les missions pérennes nécessitent une expertise et une connaissance de nos métiers de comptables plus que jamais dans un monde en perpétuel évolution des aides sociales et dans un environnement où les directions métiers connaissent des difficultés (DEF, DDST). Les comptables sont des ressources inhérentes au bon fonctionnement des directions.

Il y a des constats communs avec le DGAS sur les besoins de poste au service comptabilité.

Il y a deux poids deux mesures d'une direction à l'autre et la DRIS est le parent pauvre de la DGAS. Pour autant les solidarités ne peuvent se passer de son expertise (sur les marchés publics, sur les budgets financiers, le juridique, les missions supports, le recouvrement, sur les usages numériques)

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



cgt@departement41.fr



<https://cd.cgt41.fr>



Syndicat CGT Département 41

Le syndicat maintient ses demandes :

- Pérennisation d'un poste supplémentaire. Nous voulons garantir l'exécution des missions, la stabilité de l'équipe et la motivation des agents qui la composent.
- D'établir par la DRIS une liste officielle de tâches prioritaires à effectuer et de tâches à ne pas réaliser, tant que les effectifs ne sont pas suffisants pour assurer l'ensemble des missions. Ceci permettra d'avoir une lisibilité des tâches et de diminuer la pression.

Monsieur le Directeur général des services, notre demande vise à se projeter à plus long terme, dans l'intérêt des finances de la DGAS et d'une meilleure qualité de service.

Dans l'attente de votre réponse, recevez nos salutations distinguées

Pour le syndicat CGT des personnels
Du Conseil Départemental 41
Les secrétaires généraux adjoints
Madame Deluche, Monsieur Jaume



Copie pour information :

- Aux élus du conseil départemental.
- Monsieur CADORET Directeur général adjoint des solidarités.
- Aux agents de la DGAS.

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



cgt@departement41.fr



<https://cd.cgt41.fr>



Syndicat CGT Département 41

